

# RÉGLEMENT

## SALON « LES HIVERNALES de *Méli Mel'Arts* » du 09 au 21 février 2015

### ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

L'association *Méli Mel'Arts* qui regroupe des artistes, artisans et métiers d'art son but est  
«La promotion de l'art, de l'artisanat d'art, des artistes et des artisans d'art. L'organisation d'évènements artistiques et culturels, d'exposition ventes. L'association n'a pas vocation à promouvoir les loisirs créatifs ni les revendeurs d'art »

### ARTICLE 2 - LIEU

HALL D'EXPOSITION *Méli Mel'Arts*  
24bis rue Camille Pelletan  
33150 CENON

### ARTICLE 3 - DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE

La manifestation aura lieu du **09 au 21 février 2015**  
**Ouverture du lundi au vendredi de 15h à 19h**  
**le samedi de 11h à 19h**

### ARTICLE 4 - ORGANISATION DU SALON

Le salon se déroulera sur deux semaines avec un changement d'artistes, d'artisans et métiers d'art.

Vous devez **choisir la fiche d'inscription** en fonction de vos **dates préférentielles**. Toutefois l'association *Méli Mel'Arts* se réserve la possibilité d'organiser le planning en fonction du nombre de candidats sélectionnés.

Un comité de sélection se réunira et informera, par mail, les candidats retenus au plus tard le **28 janvier 2015**.

### ARTICLE 5 - INSTALLATION ET DEMONTAGE

#### **SEMAINE DU 09 AU 14 FEVRIER**

##### INSTALLATION

Lundi 09 février 2015 à partir de 10h

##### DEMONTAGE

Le démontage se fera le samedi 14 février 2015 à 19h

#### **SEMAINE DU 16 AU 21 FEVRIER**

##### INSTALLATION

Lundi 16 février 2015 à partir de 10h

##### DEMONTAGE

Le démontage se fera le samedi 21 février 2015 à 19h

Les emplacements sont déterminés par l'association *Méli Mel'Arts* qui se réserve le droit de refuser tout exposant ne remplissant pas les conditions du présent règlement et ce sans aucun remboursement.

Les exposants prennent leur emplacement dans l'état où il leur est livré et doivent le laisser à leur départ dans le même état.

L'exposant s'engage toute la durée du salon à être présent sur son stand et à présenter et vendre, uniquement, sur les produits définis lors de sa réservation. Chaque participant portera son badge d'identification pendant la durée du salon. Le non-respect de ces consignes entraînera, automatiquement, l'exclusion définitive pour toute participation ultérieure.

**RAPPEL** vous munir de vos tables, nous n'avons pas de grilles

#### **ARTICLE 6 – POT DE L'AMITIE ET CASSE-CROUTE EN COMMUN**

Samedi 14 et samedi 21 février à 12h  
Casse-croute sorti du sac

#### **ARTICLE 7 - COUT DE L'EXPOSITION**

Le coût de l'exposition s'élève à **25 €** pour les adhérents et **40€** pour les non adhérents  
Stand d'environ 2 m x 1m

#### **ARTICLE 8 - POURCENTAGE SUR LES VENTES**

Aucun pourcentage ne sera pris sur les ventes

#### **ARTICLE 9 - CLOTURE DE RECEPTION DES DOSSIERS**

Le dossier complet doit parvenir au plus tard le 17 janvier 2015 le cachet de la poste faisant foi.  
A l'adresse suivante :

*Meli Mel'Arts*

**24 bis rue Camille Pelletan  
33150 CENON**

Tout dossier parvenant après le **17 janvier 2015** sera mis en liste d'attente

#### **ARTICLE 10 - PUB**

Une insertion de l'événement dans l'agenda de la Mairie de Cenon, sur le blog et la page **FACEBOOK** de l'association *Meli Mel'Arts* et autres supports publicitaires.  
Des flyers et affiches papiers seront distribués aux exposants.  
Un support pour envoi mail sera envoyé à tous les exposants

#### **ARTICLE 11 – DROIT A L'IMAGE**

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'association *Meli Mel'Arts* à réaliser des photographies sur les œuvres, créations présentées et à utiliser librement ces images sur tous supports publicitaires pour la promotion de la première édition du salon et éditions à venir. Une autorisation manuscrite doit être fournie.

#### **ARTICLE 12 - OBLIGATION DE L'EXPOSANT**

Toute œuvre ou création doit être originale et réalisée par l'artiste ou l'artisan lui-même.

Pas de loisirs créatifs, pas de revendeurs et toutes formes de revente sont interdites

**PEINTRES** Une finition des champs de la toile ou un encadrement des œuvres huiles et acryliques est obligatoire : baguette « cache clou » ou bandes peintes... Pour les aquarelles et pastel devront être sous cadre muni d'un moyen d'accrochage solide

**PHOTOGRAPHES** un moyen d'accrochage solide est demandé

**SCULPTEURS** vous devez fournir les plots ou supports de couleur blanche.

**ARTISANS** vous devez apporter votre table et éléments de stand (nous n'avons pas de grilles) et une chaise pliante

#### ASSURANCE

L'association *Meli Mel'Arts* n'étant que dépositaire et non détentrice des œuvres et créations, déclinera toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, de détérioration de quelque nature que ce soit, les artisans devront assurer leurs créations et fournir une attestation d'assurance ou une décharge signée de leur main (joint au bulletin d'inscription).

#### ARTICLE 13 - OCCUPATION DU HALL DE L'ASSOCIATION *Meli Mel'Arts*

La volonté de l'association *Meli Mel'Arts* est de proposer au public des expositions, des manifestations originales et de grande qualité.

L'exposant doit

- prévoir son matériel d'exposition, table, chaise pliante...
- proposer une scénographie originale dans le hall. La présentation devra être particulièrement soignée.
- Tissu noir ou blanc
- s'assurer que l'installation ne cause pas de préjudice aux visiteurs.

Des rails sont disponibles sur la périphérie de la salle.

Des cimaises et crochets seront fournis à l'accrochage

Il est formellement **INTERDIT** de percer, de poser des punaises ou clous, vis... sur les murs.

#### ARTICLE 14 - REGLES DE SECURITE

Ne pas utiliser des produits dangereux inflammables

Défense de fumer ou vapoter dans les locaux

Accès à l'étage est formellement interdit aux exposants et au public

Cet accès doit rester, obligatoirement, fermé lors du vernissage, des visites de scolaires ou groupes

Ne pas obstruer les sorties de secours

Les extincteurs doivent rester accessibles

#### ARTICLE 15 - INFRACTIONS AU REGLEMENT

Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenante. Il en est ainsi en particulier pour le défaut d'assurance, la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité.

Une indemnité correspondant aux droits acquittés pour la mise à disposition du hall de l'association *Meli Mel'Arts* est alors due au titre de réparation des dommages moraux ou matériels subit par l'organisateur

#### ARTICLE 16 - ANNULATION

En cas de force majeure, l'exposition pourra être annulée sans préavis, la responsabilité de l'association *Meli Mel'Arts* se limiterait au seul montant perçu mais aucune indemnité ne pourra être réclamée.

En cas d'annulation de la part de l'exposant, le coût de l'exposition reste dû à l'association *Meli Mel'Arts* sans aucune réclamation possible.

#### ARTICLE 17 - PIECES A FOURNIR

Fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée

Règlement dûment approuvé, daté et signé

Décharge dûment remplie, datée et signée

Texte publicitaire présentant la démarche artistique de l'exposant  
attestation d'assurance

Photocopie de la carte d'identité du responsable de l'association

N° de SIRET



Collectif d'artistes, d'artisans et métiers d'Art

24bis rue Camille Pelletan  
33150 CENON

06 75 85 01 69  
[melimelarts@gmail.com](mailto:melimelarts@gmail.com)  
<http://www.melimelarts.com/>

1 chèque libellé à l'ordre de «*Méli Méli'Arts*» de 25 € (adhérents) 40€ (non adhérents) encaissable à l'acceptation du dossier et après sélection.

#### **Par mail**

Des photos libres de droits se décomposant comme suit : **OBLIGATOIRE**

**10 photos** de bonne qualité représentant le travail de l'exposant et dans l'esprit de ce qui sera présenté lors de l'exposition.

**1 photo de votre stand**

**Votre fiche d'inscription scannérisée**

Toutes les photos doivent être en format JPEG et transmis par mail à [melimelarts@gmail.com](mailto:melimelarts@gmail.com) avec en objet «**SALON LES HIVERNALES DE Méli Méli'Arts**»

**Le mail doit parvenir avant le 17 janvier 2015**

#### **ARTICLE 18 - ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER**

Le dossier d'inscription complet (sans les photos) doit parvenir, **par courrier**, au plus tard **17 janvier 2015**

Association *Méli Méli'Arts*  
24bis rue Camille Pelletan  
33150 CENON

L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

*(Mention manuscrite)*

**Lu et approuvé le**

**SIGNATURE**

# FICHE D'INSCRIPTION

## SALON « LES HIVERNALES de *Méli Méli'Arts* »

### Exposition du 09 février 2015 au 14 février 2015

HALL D'EXPOSITION DE L'ASSOCIATION *Méli Méli'Arts*

|   |  |
|---|--|
| NOM ET PRENOM   |  |
| NOM UTILISE POUR VOTRE ACTIVITE   |  |
| ACTIVITE  |  |
| N° SIRET  |  |
| ADRESSE COMPLETE  |  |
| FIXE  |  |
| PORTABLE  |  |
| MAIL  |  |
| SITE INTERNET   |  |
| CREATIONS EXPOSEES - liste exhaustive des genres de créations (vêtements, bijoux, accessoires, luminaires...) |  |
| une petite phrase décrivant votre activité, votre passion... + portable + site + Nom                          |  |
|   |  |

L'exposant demande par le présent document à participer au « SALON LES HIVERNALES de *Méli Méli'Arts* », sous réserve d'admission de son dossier et déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en accepter les clauses.

(Mention manuscrite)  
lu et approuvé le

signature

# FICHE D'INSCRIPTION

## SALON « LES HIVERNALES de *Méli Méli Arts* »

**Exposition du 16 février 2015 au 21 février 2015**

HALL D'EXPOSITION DE L'ASSOCIATION *Méli Méli Arts*

|   |  |
|---|--|
| NOM ET PRENOM   |  |
| NOM UTILISE POUR VOTRE ACTIVITE   |  |
| ACTIVITE  |  |
| N° SIRET  |  |
| ADRESSE COMPLETE  |  |
| FIXE  |  |
| PORTABLE  |  |
| MAIL  |  |
| SITE INTERNET   |  |
| CREATIONS EXPOSEES - liste exhaustive des genres de créations (vêtements, bijoux, accessoires, luminaires...) |  |
| une petite phrase décrivant votre activité, votre passion... + portable + site + Nom                          |  |
|   |  |

L'exposant demande par le présent document à participer au « SALON LES HIVERNALES de *Méli Méli Arts* », sous réserve d'admission de son dossier et déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en accepter les clauses.

(Mention manuscrite)

lu et approuvé le

signature